



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3863
13 août 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE AU SUJET
DES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler que le représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies lui a fait connaître, par lettre du 10 août 1957, que M. Pierre de Vaucelles était désigné comme représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
